

Initiation phytoplancton et mise en œuvre de l'IPLAC

Formations courtes | Inter-entreprise



Cette formation permet d'identifier les principaux taxons du phytoplancton, d'appliquer les méthodes d'observation microscopique et de comptage (méthode Utermöhl), puis de mettre en œuvre l'indice phytoplancton lacustre (IPLAC).

PROGRAMME

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques, Séances pratiques, Échanges avec les participants. Observations d'échantillons portés par les stagiaires

Jour 1 | 4 h | 14 h – 18 h

Généralités et méthode de comptage

- › Présentation phytoplancton et acquisition des données
- › Méthode Utermöhl et ouvrages de détermination
- › Préparation d'échantillons planctoniques

Jour 2 | 8 h | 8 h 30 – 18 h

Détermination de cyanobactéries, euglenophycées et indice IPLAC

- › Présentation des cyanobactéries et des critères de déterminations
- › Utilisation microscope et cas tutoré de détermination sur un échantillon
- › Déterminations de taxons
- › Indice IPLAC
- › Présentation des euglenophycées
- › Déterminations de taxons

Jour 3 | 8 h | 8 h 30 – 18 h

Détermination de cryptophycées+xanthophycées, chrysophycées, diatomées et dinophycées

- › Présentation des cryptophycées + xanthophycées
- › Détermination de taxons
- › Présentation des chrysophycées
- › Déterminations de taxons
- › Présentation des diatomées
- › Déterminations de taxons
- › Présentation des dinophycées
- › Déterminations de taxons

Jour 4 | 8 h | 8 h 30 – 18 h

Détermination de chlorophycées (dont desmidiées), présentation de Phytobs

- › Présentation des chlorophycées
- › Détermination de taxons
- › Présentation de Phytobs et installation
- › Déterminations de taxons
- › Déterminations de taxons
- › Détermination d'échantillons de stagiaires (tous groupes taxonomiques)

Jour 5 | 4 h | 8 h 30 – 12 h 30

Utilisation Phytobs et évaluation

- › Calcul d'IPLAC et interprétation
- › Utilisation de Phytobs en comptage
- › Test d'évaluation
- › Débriefing, retour sur le stage, rangement

Nature et sanction de la formation

Cette action vise le développement des compétences.

Un bilan final permet de mesurer l'atteinte des objectifs fixés.

À l'issue des cours et TP délivrés, une attestation de formation est délivrée.

Supports

Ressources numériques et dossier de formation.

Salle de TP avec microscopes, ordinateur et caméra.

Compétences visées

- › Déterminer les principaux groupes de phytoplancton, en particulier les cyanobactéries, les algues vertes et les chrysophycées à partir de critères morphologiques
- › Préparer, manipuler et observer des échantillons en respectant les protocoles adaptés
- › Utiliser des clés de détermination sur différents groupes taxonomiques (cyanobactéries, euglenophycées, dinophycées, chlorophycées, diatomées, etc.)
- › Mettre en œuvre une méthode de comptage quantitative du phytoplancton (méthode Utermöhl)
- › Exploiter et interpréter les résultats de détermination et de comptage, notamment via des outils comme Phytobs
- › Calculer l'indice IPLAC et analyser les données et résultats obtenus

Intervenants

- › Responsable pédagogique : Alexia Legeay, Maîtresse de Conférences | Associate Professor PhD. Responsable du master Biodiversité, Écologie et Évolution – Bordeaux
- › Formateur : Christophe Laplace-Treytore, Ingénieur de Recherche en hydrobiologie et phycologie | Unité de recherche Écosystèmes aquatiques et changements globaux (EABX)

Pré-requis

Une connaissance de base sur l'écologie des algues et sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques d'eau douce.

Dates

31 mai au 4 juin 2027

Durée

Durée de la formation : 32h – 4 jours

Lieu de la formation

Université de Bordeaux
351 cours de la Libération
33400 TALENCE

Public visé

Techniciens, ingénieurs et biologistes des laboratoires, agences de l'eau, collectivités et bureaux d'études en charge du suivi de la qualité des plans d'eau et lacs (DCE, baignade, cyanobactéries).

Tarif

1665 €, nets de taxes

Contact et inscription

Service FTLV – ST
formationscourtes.st@u-bordeaux.fr
05 40 00 84 68
> sciences-et-technologies.u-bordeaux.fr

*Prestation non assujettie à la TVA en application de l'article L261-4-4° du code général des impôts
Oct. 2026 - université de Bordeaux - direction de la communication